

## « Changeons de point de vue sur l'eau »

### Changeons de point de vue sur l'eau !



En France métropolitaine et en Outre-Mer, les **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE) 2010-2015, ont été adoptés et sont entrés en vigueur depuis le 22 décembre 2009 pour une durée de 6 ans. Pour chaque bassin hydrographique, ils définissent les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource et les objectifs de quantité et qualité des eaux.

Chaque SDAGE est complété par un programme de mesures (appelé aussi plan d'actions) qui identifie les principales actions à conduire d'ici 2015 pour atteindre les objectifs énoncés et issus de la directive cadre européenne sur l'eau et du Grenelle de l'environnement.

Ces plans d'actions comprennent des actions bien connues et traditionnelles comme la lutte contre toutes les pollutions qu'elles soient d'origine domestique, industrielle ou agricole. Mais ils intègrent également de nouveaux projets issus du Grenelle de l'environnement comme la restauration des cours d'eau et des zones humides ainsi que la préservation des aires d'alimentation des captages et la



gestion commune de l'eau et de l'espace.

Favoriser l'émergence de projets pour protéger les aires d'alimentation de captages et restaurer les cours d'eau et les zones humides est donc nécessaires. C'est pourquoi, l'Onema, les agences de l'eau en lien avec le Ministère du développement durable ont lancé une campagne de sensibilisation auprès des collectivités locales.

Cette campagne « changeons de point de vue sur l'eau » montre qu'une action engagée pour la préservation de la ressource en eau et

des milieux a des effets bénéfiques sur le développement durable des territoires. Pour cela, elle s'appuie sur des témoignages d'élus qui mettent en œuvre les actions préconisées par les SDAGE. Ils démontrent ainsi que ces actions sont possibles et reproductibles.

La campagne se déroule en trois volets et s'étalent sur trois années :

Le 1er volet en décembre 2010 : les élus et **la restauration de la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable**

Le 2e volet en avril 2011 : les élus et **la restauration des rivières pour un bon état des eaux**

Le 3e volet en septembre 2011 : les élus et **la restauration des zones humides pour un bon état des eaux.**

**En savoir plus**

**Plus sur la campagne d'information**

**Le dossier de presse complet de la campagne**